



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mars 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Point 118 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier
de l'Organisation des Nations Unies**

Projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

Réforme des achats : définition des besoins urgents

L'Assemblée générale approuve la définition des besoins urgents qui figure à l'annexe du rapport du Secrétaire général¹, étant entendu que les termes « à un manque de planification ou à des craintes » sont remplacés par « à un manque de planification, à une mauvaise gestion ou à des craintes ».

¹ A/54/650.